



metz

Service des Assemblées

COMMISSION DES FINANCES ET DES RESSOURCES

**Compte-rendu de la réunion du 24 octobre 2019 à 17h30
dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville**

ORDRE DU JOUR

MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

1. Lutte contre la précarité énergétique – convention de partenariat avec AMORCE.

POLE CULTURE

2. 800 ans de la Cathédrale de Metz : conventions de partenariat et complément de programmation.
3. Convention d'objectifs et de moyens avec le Théâtre du Saulcy - Espace Bernard-Marie Koltès.

POLE ANIMATION, JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

4. Inauguration du centre social Le Quai et subventions d'équipement.
5. Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif Projets jeunes.

POLE EDUCATION

6. Prolongation du dispositif en faveur du bilinguisme : SESAM GR.
7. Animation de la pause Méridienne - Dispositif Entr'Act.

POLE PETITE ENFANCE

8. Modification par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales du barème des participations familiales pour l'accueil d'enfants en crèche collective ou familiale.

POLE PATRIMOINE BÂTI ET LOGITIQUE TECHNIQUE

9. Cession de la maison et des garages/remises sis 26 rue au Bois à Metz.
10. Cession de la maison et du terrain attenant sis 3 rue des Pensées à Metz.

POLE URBANISME, HABITAT ET PLANIFICATION URBAINE

11. Cession d'une emprise communale à GRT Gaz à METZ-MAGNY.
12. Avenant à la convention de maîtrise foncière entre l'EPFL/BATIGERE/Ville de Metz - Ancien Hôpital Saint André.

POLE RESSOURCES HUMAINES

13. Adhésion à la société Publique Locale "gestion Locale" : approbation des statuts, entrée au capital, désignation des représentants.
14. Remboursement de frais lors de déplacements professionnels.
15. Remboursement de frais de transport domicile-travail.

Etaient présents, sous la présidence de : Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée,

- Madame Françoise FERRARO, Adjointe chargée de Quartiers, membre titulaire,
- Monsieur Gilbert KRAUSENER, Adjoint au Maire, membre titulaire,
- Monsieur Bernard HEULLUY, Adjoint au Maire, membre titulaire,
- M. Emmanuel LEBEAU, Conseiller Municipal, membre titulaire,
- Madame Christine AGUASCA, Conseillère Déléguée, membre suppléante,
- Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, membre suppléante,

- Madame Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services,
- Madame Valérie GOETZ, Directrice Générale Adjointe de la Direction Ressources Humaines et Moyens Internes,
- Madame Sylvie GOUSTIAUX, Directrice Générale Adjointe de la Direction Ressources,
- Monsieur Franck ROGOVITZ, Chef de la Mission Développement Durable,
- Monsieur Vincent DAPOZZE, Directeur Adjoint du Pôle Culture,
- Madame Anne-Claire MANGEL, Directrice adjointe du pôle Animation, Jeunesse, sports et Vie Associative,
- Monsieur Jean-Baptiste GALINIE, Directeur du Pôle Education,
- Monsieur Thierry RAVIER, Directeur Adjoint du Pôle Petite Enfance,
- Madame Laetitia MARMILLOT-GODART, Cheffe du service Gestion domaniale,
- Madame Claude MASSON, Cheffe du service Stratégie Foncière,
- Monsieur Michael BADET, Directeur du Pôle Ressources Humaines.

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Madame Isabelle KAUCIC, Première Adjointe au Maire, membre titulaire,
- Madame Doan TRAN, Conseillère Déléguée, membre titulaire,
- M. Jean Michel ROSSION, Conseiller Municipal, membre titulaire,
- Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire, membre suppléante,

- Monsieur Thierry JEAN, Adjoint au Maire, membre titulaire,
- Madame Patricia SALLUSTI, Adjointe au Maire, membre suppléante,
- Madame Nathalie DE OLIVEIRA, Adjointe au Maire, membre suppléante,
- Madame Marie-Jo ZIMMERMANN, Conseillère Municipale, membre suppléante.

Madame Marie RIBLET, Présidente, ouvre la séance à 17h37 en excusant les membres ne pouvant être présents.

Madame RIBLET propose d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur TOULOUZE.

1^{er} Point : Lutte contre la précarité énergétique – convention de partenariat avec AMORCE.

Monsieur ROGOVITZ présente le rapport.

En réponse à Madame GROLET, Monsieur ROGOVITZ confirme que la Ville va accompagner les propriétaires (propriétaires privés) dans le montage de dossiers de demandes de subventions et que l'opérateur prévu est l'ALEC. Il précise qu'un groupement de commande sera proposé aux propriétaires, qui seront cependant libres de choisir les travaux à réaliser et les entreprises, qu'elles fassent ou non partie de ce groupement de commande.

En réponse à Monsieur LEBEAU, Monsieur ROGOVITZ précise que le budget total envisagé, de l'ordre de 300 K€, est réparti sur 2 ans (2020-2021), idem pour la contribution de la Ville (62 500 euros) soit environ 30 000 euros par exercice budgétaire. Il ajoute que sont d'ores et déjà versés 25 000 euros, chaque année, à l'ALEC (adhésion de 20 000 euros + 5 000 euros de subvention). Des compléments seront communiqués concernant la décomposition du budget prévisionnel de 300 000 euros.

Avis favorable de la Commission

2^{ème} Point : Espace test SESAME.

Monsieur ROGOVITZ présente le rapport.

Aux questions de Monsieur LEBEAU et de Madame GROLET, Monsieur ROGOVITZ répond que seront effectués des tests sur des polluants liés à la circulation automobile. L'endroit où ces tests se feront se situe entre le Boulevard de Guyenne et le Boulevard Solidarité près d'habitations afin de déterminer si les polluants seront captés par les végétaux ou non. Il précise que dans l'objectif de Climat 2030, il est prévu de faire des plantations dans les espaces les plus adaptés afin de lutter contre les îlots de chaleur ainsi que les problématiques de pollution liées à la circulation automobile.

Avis favorable de la Commission

3^{ème} Point : 800 ans de la Cathédrale de Metz : conventions de partenariat et complément de programmation.

Monsieur DAPOZZE présente le rapport.

En réponse à diverses questions de Monsieur LEBEAU, Monsieur DAPPOZZE précise que le budget de 1,3 million d'euros représente le budget global de l'opération "800 ans de la Cathédrale de Metz", le budget pour la ville étant de 595 000 euros, des prestations valorisées étant prévues. Le détail de ce budget prévisionnel sera communiqué.

Monsieur DAPPOZZE indique que c'est Moselle Arts Vivants qui va financer le mapping soit 150 000 euros sur 200 000 euros, la Ville supportant 50 000 euros de dépenses de frais de sécurité et de régie technique notamment. La dépense du mapping était prévue initialement dans le budget interreg de la Ville de Metz, toutefois la réalisation artistique de ce projet étant portée par Moselle Arts Vivants, il y a donc un transfert de charges. Les 150 000 euros sont financés à 60 % par le programme interreg et 40 % sur fonds propres de Moselle Arts Vivants (subventions du Département). Madame CHAMPIGNY précise que c'est un "droit de tirage" sur interreg qui est transféré et non la dépense en tant que telle. Monsieur DAPPOZZE complète en précisant qu'il s'agit d'un "transfert de solidarité", pratique propre aux projets interreg faite en coordination avec les autorités interreg.

Il précise que le conseil municipal doit cependant donner son accord pour que Moselle Arts Vivants puisse formaliser sa demande à interreg. Il lui indique que dans les projets interreg, il ne peut y avoir de flux financiers entre les partenaires (Ville de Metz et Moselle Arts Vivants).

Madame CHAMPIGNY confirme que la clé de répartition sur l'engagement des différents partenaires pour les 1.3 millions d'euros sera communiquée.

Il lui est également précisé qu'un appel d'offre a été fait pour ce mapping par Moselle Arts Vivants, tout comme pour Constellation. Ce sont des appels d'offre séparés car les cahiers des charges artistiques ne sont pas les mêmes, tout comme ce ne sont pas les mêmes artistes qui ont postulé pour ces projets. Il lui est indiqué que la régie technique interviendra du 21 novembre 2019 au 5 janvier 2020, du jeudi au dimanche, de 19h00 jusque 21h30 (5 régies/jour).

En réponse à Monsieur LEBEAU, Monsieur DAPOZZE précise que les 180 000 euros pour la Cité Musicale concernent des concerts à venir pendant l'opération "800 ans de la Cathédrale de Metz", et que certains concerts seront gratuits.

Avis favorable de la Commission

4^{ème} Point : Convention d'objectifs et de moyens avec le Théâtre du Saulcy - Espace Bernard-Marie Koltès.

Monsieur DAPOZZE présente le rapport.

Monsieur DAPPOZZE indique à Monsieur LEBEAU que la subvention de l'année dernière était identique, soit 25 000 euros. Il précise à Madame GROLET qu'elle pourra être augmentée le cas échéant. Madame CHAMPIGNY précise que le tableau annexe de la convention n'engage pas la ville, il appuie uniquement la demande du théâtre. La Ville s'engage sur 3 ans sur le principe mais seulement pour le financement 2019.

Avis favorable de la Commission

5^{ème} Point : Inauguration du centre social Le Quai et subventions d'équipement.

Madame MANGEL présente le rapport.

En réponse à Madame GROLET concernant la subvention au CRI-BIJ pour l'opération "boussole des jeunes", Madame MANGEL précise que c'est un dispositif d'Etat, et que cette subvention ne concerne que l'achat de 30 tablettes. A la demande de Madame GROLET, Madame MANGEL indique qu'il sera vérifié et confirmé que le développement du site n'est financé ni par la Ville ni par le CCAS.

Avis favorable de la Commission

6^{ème} Point : Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif Projets jeunes.

Madame MANGEL présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

7^{ème} Point : Prolongation du dispositif en faveur du bilinguisme : SESAM GR.

Monsieur GALINIE présente le rapport.

En réponse à Madame GROLET sur la disparition des fonds européens, Madame CHAMPIGNY lui indique que le dispositif est, à chaque fois, reconduit (actuellement interrogé 5).

Pour ce qui concerne le statut des assistants, Madame CHAMPIGNY indique que la Loi de modernisation de la fonction publique permettra d'envisager des CDI. Si le décret d'application est adopté, il sera possible de déprécier ces postes et de prévoir des CDI pour les catégories B. Actuellement, les CDI ne sont possibles qu'avec les catégories A.

S'agissant par ailleurs de l'école de la Seille, Monsieur GALINIE précise qu'il n'y a pas d'assistant d'allemand mais que des étudiants germanophones apportent leur expertise aux enseignants. La prise en charge financière est assurée par la Ville dans le cadre du dispositif "Découverte passionnelle de l'allemand".

Avis favorable de la Commission

8^{ème} Point : Animation de la pause Méridienne - Dispositif Entr'Act.

Monsieur GALINIE présente le rapport.

Monsieur LEBEAU souhaite connaître le coût de la pause méridienne. Madame GROLET demande la programmation dans les différentes écoles. Monsieur GALINIE indique que ces éléments seront transmis et précise que cette programmation sera diffusée aux parents et sera accessible sur l'espace famille.

Avis favorable de la Commission

9^{ème} Point : Modification par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales du Barème des participations familiales pour l'accueil d'enfants en crèche collective ou familiale.

Monsieur RAVIER présente le rapport.

En réponse à la question de Madame GROLET sur l'effet de la majoration sur les ressources des familles, Monsieur RAVIER indique que la CNAF a édité un flyer informatif à l'attention des familles. Pour les familles entre le plancher et le plafond (4 800 euros ressources mensuelles moyennes) l'augmentation sera de 1%/an. Pour les familles qui sont au plafond et au-delà de 4 800 euros (le plafond à terme sera à 6 000 euros) l'augmentation sera entre 6 et 8 %.

Il précise à Madame GROLET pour ce qui concerne le barème des micro-crèches (10 places), qui était basé jusqu'à présent sur celui des nourrices, que dorénavant il sera calculé sur celui des crèches (+ 10 places).

Monsieur LEBEAU demande la transmission d'un tableau synthétique des hausses et baisses indiquant les tranches. Monsieur RAVIER lui précise que ne sont prises en compte que les ressources moyennes mensuelles du foyer de l'année -2, qu'il n'existe pas de tranche. Ce type de fonctionnement permet à la CNAF d'ouvrir d'autres crèches.

Il confirme à Madame GROLET que le bénéfice fait par la CNAF va au budget national puis, est retourné au budget local en fonction des actions (des projets) de chaque gestionnaire (la Ville est gestionnaire). Il confirme, également, à Monsieur LEBEAU que la facturation est fonction des revenus de chaque famille.

Avis favorable de la Commission

10^{ème} Point : Cession de la maison et des garages/remises sis 26 rue au Bois à Metz.

Madame MARMILLOT-GODART présente le rapport.

Aux questions de Monsieur LEBEAU demandant le caractère d'urgence justifiant la vente en dessous du prix de France Domaine, il lui est indiqué que, bien que ce bâtiment ait été placé en agence et que sa cession ait fait l'objet de publicité, la Ville n'a pas reçu d'offre équivalente à cette estimation.

Tous les éléments du dossier ont été communiqués en Commission de Cession de Patrimoine, qui a donné un avis favorable à cette cession à l'unanimité des membres présents, dont deux représentants de l'opposition.

Madame CHAMPIGNY précise que la Ville est sur un écart net vendeur de 3 % ce qui ne paraît pas un écart significatif par rapport à France Domaine. Elle explique qu'il n'y a lieu de fournir une justification sur le plan juridique que lorsque l'écart est significatif. Dans le cas présent, il est possible de justifier des mesures de publicité et de plusieurs offres.

Monsieur LEBEAU rappelle que cela fait 6 mois que le bien est en exposition (depuis décembre 2018). Il précise que si la maison était louée, elle ne peut être, alors, très dégradée, puisqu'il y a la responsabilité des loyers ainsi que des mois de caution. Madame MARMILLOT-GODART indique qu'elle n'est pas "très dégradée" mais qu'il faut prévoir des travaux ; c'est ce qui justifie qu'il n'y a pas eu d'offre supérieure à celle présentée.

Madame MARMILLOT-GODART indique que les éléments concernant le nombre de visites seront transmis.

Monsieur LEBEAU demande que soit notifié sur le compte-rendu que Madame la Présidente a indiqué qu'il y avait une étude d'opportunité de faire des travaux et que ces travaux étaient supérieurs à 5 000 euros.

Il souhaite connaître non seulement le nombre de publicités mais également leurs modalités.

Monsieur LEBEAU demande le report de ce point.

Avis favorable de la Commission

11^{ème} Point : Cession de la maison et du terrain attenants sis 3 rue des Pensées à Metz.

Madame MARMILLOT-GODART présente le rapport.

Monsieur LEBEAU demande l'urgence de cette transaction et constate que l'écart vendeur est au-delà de 3%.

Madame MARMILLOT-GODART indique qu'en Commission de Cession de Patrimoine le dossier complet a été présenté avec indication de travaux conséquents à prévoir : toiture en plaque de fibre ciment, façade à refaire, travaux de menuiserie... Elle précise à Monsieur LEBEAU qu'il a été convenu en Commission de Cession de Patrimoine de procéder de cette manière lorsque des biens mis en agence n'obtiennent pas d'offre au prix de France Domaine au bout d'un laps de temps.

Monsieur LEBEAU demande le report de ce point. Il demande à connaître l'urgence de faire cette transaction (le bien présenté a été mis en vente en juin 2019) et retient le delta de + 10 %.

Madame RIBLET indique que l'état de ce bien risque de s'aggraver (il est vide depuis février 2019).

Avis favorable de la Commission

12^{ème} Point : Cession d'une emprise communale à GRT Gaz à METZ-MAGNY.

Madame MASSON présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

13^{ème} Point : Avenant à la convention de maîtrise foncière entre l'EPFL/BATIGERE/Ville de METZ - Ancien Hôpital Saint André.

Madame MASSON présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

14^{ème} Point : Adhésion à la Société Publique Locale "gestion Locale" : approbation des statuts, entrée au capital, désignation des représentants.

Monsieur BADET présente le rapport.

Madame GOETZ confirme que la Ville de Metz travaille depuis des années avec le CDG54 pour l'ACFI, puisque le CDG57 (centré uniquement sur ses missions obligatoires) ne propose pas de missions facultatives.

Avis favorable de la Commission

15^{ème} Point : Remboursement de frais lors de déplacements professionnels.

Monsieur BADET présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

16^{ème} Point : Remboursement des frais de transport domicile-travail.

Monsieur BADET présente le rapport.

Madame CHAMPIGNY indique que c'est une exigence du Trésorier Payeur Municipal pour pouvoir payer les remboursements sur la base de justificatifs.

Avis favorable de la Commission

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission lève la séance à 19h53.